

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Grand Le Mans (6 places) (à partir du No de châssis 2G29Z7.)	modèle	2AG29	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	PONTIAC					CH 0338 62

Constructeur PONTIAC MOTOR DIVISION of G. M. C., Pontiac (USA)
 Identification "Le Mans 2AG29" et "CH 0338 62" sur la plaquette du constructeur
"2G29Z.. " en préfixe au No du châssis
 Plaquette constr. sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile
 N° du châssis à gauche, derrière le pare-brise
 Ident du moteur " 2 " à droite, à l'avant sur la culasse (frappé par l'importateur)
 Importateur princ. GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhaustrasse 21, 2501 Bienne
 Véhicule homologué ----- Signes fixes dans code du type 2G29Z../ 2AG29

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique avec assistance hydraulique
 Transmission boîte automatique
 Nombre de vitesses 3 Entraînement sur roues arrière
 Frein de service hydraulique, 2 circ., AV=disques/AR=exp.interne,
avec assistance par dépression, sur toutes les roues
AR= limiteur AV= soupape de dosage
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur -----
 Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur	PONTIAC	Type	V8-400 4bb1(2)
Marque	V	Tempo.	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindr.	8
Réfrigidiss.	104,68	Course	95,25
Alésage	6555	CV-impôt	33,40
Cylindrée	180 SAE-net	àV/min	3600
Puissance en CV	76	dB/A	àV/min 3600
Bruit	l = 460x290x125 mm		
Silencieux	ECE-15		
Mesure des gaz	OCE, annexe B, chiffres 3+4 = D		
Déparasitage			

Carrosserie limousine
 Nombre de portes 4 Indic. vit. km/h
 Ceintures sécurité SAE-J-40 **) Rétroviseur intérieur + gauche
 Cale ----- Attelage -----
 Antivol verrouillage de la direction + de la boîte G.V.
 Nombre de places t 6 av 3 centre ar 3
 Dimensions
 Longueur int. 5410 ext. 1966 Empattements 2946
 Largeur 1966
 Hauteur 1420 Voie av 1565 ar 1545
 Porte à faux lat. 1055 Voies av ----- ar -----
av 1429 Braquage g 12000 d 12000
 Distance volant - vers l'avant du véhicule -----

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1090	860	1950
Charge utile	150	270	420
Poids total	1240	1130	2370
			2547
Garantie fabr.	GR 70 - 15	GR 70 - 15	(Variantes +)
Dimens. pneus	R / 2,0	R / 2,1	voir
Ply / bar	1360	1415	remarques)
Charge pour V max	varie selon la marque, minimum 170 mm		
Garantie poids remorquable avec frein			1852
Garantie poids remorquable sans frein			454
Garantie poids de l'ensemble			-----
Poids remorquable testé			170 km/h
Vitesse maximale selon le constructeur			----- km/h
Vitesse maximale testée			----- km/h

Équipement	9) A/ SEALED BEAM DOT H., 2/1A + 2/2A	
Feux de route	2/ SEALED BEAM DOT H., 2A (extérieures)	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	DOT(2)I(2)S(2)T(2)AP 2 76 GUIDE 2A	
Feux rouges	DOT(2)I(2)S(2)T(2)AP 2 76 GUIDE 2A	
Feux stop	SAE IP 74 GUIDE SAE AP 2 76 ar voir feux rouges	
Clignoteurs	av	SAE IP 74 GUIDE SAE AP 2 76 ar
Catadioptres	av	AV + AR SAE A 74 GUIDE 2A
Feux de gabarit	av	AR
Feux complément.		
Eclairage plaque	2/ au centre	
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	DELCO REMY A+F	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	P O N T I A C Grand Le Mans		
Homologation N°	CH 0338 62		
Carrosserie	Limousine		
Places	total 6	avant 3	
Poids à vide	1950	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 33,40	
Poids total	2547	Cylindrée 6555	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, sur montant de porte.
- ***) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- +) Variante des pneus :

GR 78 - 15	AV 1360 (2,0)	AR 1415 (2,1)	V-max. varie selon la marque, minimum 170 km/h
HR 78 - 15	1495 (2,0)	1550 (2,1)	170 km/h
FR 78 - 15	1270 (2,0)	1315 (2,1)	170 km/h
205 HR 15	1320 (2,2)	1320 (2,2)	210 km/h
225/70 HR 15	1280 (2,1)	1320 (2,2)	210 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- feux de position d'origine trop éloignés du bord; sont débranchés et remplacés par des A (E);
- clignoteurs AV trop éloignés du bord; admis selon décision de la Div.féd. de police du 12.11.75;
- les ampoules orange des clignoteurs AV sont remplacées par des blanches (No 1157);
- les feux de gabarit AV sont débranchés (visibles de l'avant); les clignoteurs latéraux AV et AV sont synchronisés (angles de visibilité complétés);
- la sonde pour mesurer les gaz doit pouvoir être introduite dans l'orifice de l'échappement;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule;
- un ventilateur à 7 pales avec embrayage Visco est monté.

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Lieu et date de l'homologation
Studen, 22.11.76

Homologation fédérale des types de véhicules